



PERMIS ET APPLICATION RÉGLEMENTAIRE

PROCÉDURIERS DE MODIFICATION ET DE RÉVISION DES PLANS

Bien s'organiser en prévision de la refonte ou de la modification des règlements d'urbanisme nécessite le respect de procédures complexes qui découlent de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*. Des procéduriers conçus adéquatement sont des outils essentiels pour mener à bien un projet de modification des règlements d'urbanisme.

MESURES PROPOSÉES

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION

1. Dotez-vous de modèles de procéduriers identifiant les étapes légales à respecter pour chacune des situations suivantes :
 - a) La municipalité doit modifier son plan et ses règlements d'urbanisme par concordance à la suite d'une modification ou d'une révision du schéma d'aménagement et de développement;
 - b) La municipalité désire réviser ou modifier, par sa propre initiative, son plan d'urbanisme;
 - c) La municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme pour les faire concorder avec son plan d'urbanisme modifié ou révisé;
 - d) La municipalité désire réviser ses règlements d'urbanisme;
 - e) La municipalité effectue une ou plusieurs modifications ponctuelles à ses règlements d'urbanisme, sans que cette opération soit liée à des changements au schéma d'aménagement ou au plan d'urbanisme.
2. Les modifications ponctuelles étant une situation plus fréquente, concevez en priorité les deux procéduriers suivants :
 - a) Procédure de modification longue (adoption d'un premier projet, d'un deuxième projet, d'un règlement, etc.);
 - b) Procédure de modification courte (adoption d'un premier projet, d'un règlement, etc.).

3. En plus de vos différents procéduriers, vous devriez vous doter d'un tableau-synthèse basé sur les dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ce tableau servira à identifier les éléments d'un règlement d'urbanisme dont la modification est susceptible d'approbation référendaire.
4. Faites réviser les modèles de procéduriers par un conseiller juridique spécialisé en droit municipal.
5. Formez les différents intervenants municipaux sur les procédures légales de modification au plan et règlements d'urbanisme.
 - Portez une attention particulière aux mécanismes de consultation publique (procédure d'avis publics, processus d'approbation référendaire, etc.) et d'avis de motion entraînant ou non un effet de gel.

AVANTAGES

- Permet aux employés du service du greffe, de la direction générale et de l'urbanisme d'y voir clair dans les différentes étapes à respecter.
- Permet de planifier et de structurer efficacement le travail d'une modification ou d'une révision des plans et des règlements d'urbanisme.
- Diminue les risques que des règlements de modification ou de révision soient déclarés nuls en raison d'un vice de procédure ou d'une omission dans le suivi des étapes d'approbation.

RESSOURCES

- › Ministère des Affaires municipales, [Modification du plan et des règlements d'urbanisme – Manuel de procédure.](#)
(attention : ce document publié en 1997 n'est plus tout à fait à jour, mais il constitue néanmoins un ouvrage de référence)
- › Ministère des Affaires municipales, [Guide La prise de décision en urbanisme.](#)
- › Publications du Québec, [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme \(chapitre A-19.1\).](#)
- › Publications du Québec, [Code municipal du Québec \(chapitre C-27.1\).](#)
- › Publications du Québec, [Loi sur les cités et villes \(chapitre C-19\).](#)